

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville  
MMES Michèle Fournier  
Sophie Côté

Absences : Nathalie Francoeur, Nancy Cloutier et Josée Boulay

Était également présente Madame Marie Dufresne, directrice générale.

Résolution # 192-09-18

**RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par MARCEL MINVILLE conseiller, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- 1- Transfert budgétaire
- 2- Formation eau potable- avance
- 3- Dérogation (remise St-Yvon)
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Résolution # 193-09-18

Transfert budgétaire

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le transfert budgétaire suivant : du 02 41500 521 : 12 000\$ au 02 41300 454 : 12 000\$ afin de permettre la formation en eau potable du coordonnateur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Résolution # 194-09-18

Formation OST/ traitement eau potable de surface

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Langlais doit suivre une formation en eau potable afin de pouvoir opérer un réseau aqueduc municipal (prélèvement et entretien du réseau);

CONSIDÉRANT QUE la seule formation reconnue et disponible se donne à Repentigny par le collège Saint Laurent et monsieur Langlais sera parti durant six (6) semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a l'obligation de former ses employés;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise une avance de 4 650.40\$ couvrant le kilométrage, le coucher et les repas pour six (6) semaines.

QUE la directrice générale, madame Marie Dufresne est autorisée à émettre le chèque, et que monsieur Langlais devra signer le document préparé à cet effet (concernant la formation versus la durée d'emploi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolution # 195-09-18

Dérogation

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la demande présentée par un citoyen de St-Yvon (# lot : 5 505 655 & 5 505 673) pour déroger à la dimension d'une remise. Par contre, monsieur Langlais devra s'assurer du respect des dimensions autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

#### **Clôture de la séance**

5-Résolution # 196-09-18

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---

---